

Avant-propos

Depuis vingt-cinq ans, le système du prix unique (dit aussi « *prix fixe* ») régit le secteur du livre neuf en France ; il est également en vigueur, sous des formes diverses, dans d'autres pays européens. Son principe est assez simple : aucun libraire ne peut vendre un livre produit en France en dessous du prix fixé par l'éditeur (seule une remise de 5 % est autorisée), sauf à encourir des sanctions civiles et pénales. L'État a imposé ce système par une loi, dite loi Lang, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1982, au terme de plusieurs années d'un combat mené par une poignée d'éditeurs et de libraires. C'est ce combat et cette loi dont le présent ouvrage veut retracer l'histoire.

Non, certes, sous la forme classique de l'étude savante et linéaire mais en donnant la parole aux acteurs et aux témoins de cette histoire. Le 25 avril 2003, le Comité d'histoire du ministère de la Culture et l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC) ont réuni quelques-uns de ces acteurs dans le cadre de l'abbaye d'Ardenne, site normand de l'IMEC où sont conservés et mis à la disposition de la recherche quelques-uns des fonds les plus importants de l'édition et des lettres françaises. Il ne pouvait être rêvé de meilleur lieu pour évoquer une loi qui eut tant d'influence sur le développement du livre en France. Et, de fait, les souvenirs se sont réveillés, les vieilles passions aussi, même si le débat est toujours resté courtois entre partisans et opposants à la loi, rassemblés autour d'une même table. Il faut, en particulier, saluer ici la mémoire d'André Essel, cofondateur de la Fnac, disparu depuis, et qui offrit lors de cette journée l'un des derniers témoignages de sa légendaire combativité. On s'arrêtera également ici sur un autre acteur de cette histoire aujourd'hui disparu, le libraire Maurice Malingue, qui participa lui aussi à cette rencontre d'Ardenne. Mais, au-delà des passes d'armes entre vieux adversaires qui se respectent, cette journée a surtout permis la confrontation des expériences et des points de vue : responsables politiques, libraires, éditeurs, hauts fonctionnaires ont apporté leur éclairage, nuancé par des spécialistes universitaires du sujet, sociologues et historiens¹.

1. Voir la liste des intervenants p. 190.

Le Comité d'histoire du ministère de la Culture et l'IMEC ont tenu à respecter cette polyphonie et jusqu'au ton parfois vif des échanges dans les actes qu'ils publient aujourd'hui conjointement. Ce sont, à leur manière, des « archives orales » même si leur collecte, leur traitement et leur exploitation ne correspondent pas aux critères qui définissent habituellement ce type d'archives, y compris au Comité d'histoire du ministère de la Culture². Ce que ces Actes donnent à lire, c'est bien l'expression de mémoires singulières, le heurt des personnalités - petites histoires qui, parfois, expliquent en partie la grande -, les souvenirs d'individus engagés dans une action de nature politique dont le recoupement permet de faire avancer la connaissance historique.

Ces Actes, intéressants par eux-mêmes, sont complétés par un volumineux cahier documentaire constitué de pièces de natures diverses : lettres, articles de presse, discours et comptes-rendus de débats parlementaires, textes juridiques et législatifs, extraits de rapports, notes de synthèse, à quoi s'ajoutent des documents de travail réalisés spécialement pour ce volume par Yves Surel, Olivier Rozenberg et Emmanuel Pierrat³. C'est la première fois qu'un tel corpus est rassemblé et l'on ne saurait trop en souligner l'intérêt : si la parole des acteurs et témoins peut être comparée à la chair de l'histoire, l'archive écrite en est l'os, la structure solide sur laquelle doit s'appuyer toute étude de nature historique. Un certain nombre de documents ont d'ailleurs été évoqués par les participants de la journée et un système de notes permet de renvoyer du propos au document, éclairant l'un par l'autre ; comme sont éclairées par les notes certaines allusions qui, sans cela, risqueraient de demeurer obscures.

Sans doute ne s'agit-il pas là de la somme définitive sur cette loi importante qui fixa les règles du jeu dans le domaine du livre et de l'édition pour le quart de siècle qui suivit son adoption par le Parlement français. Mais la combinaison originale des études, des actes et des pièces d'archives permet de se faire une idée précise des conditions dans lesquelles cette loi fut élaborée, adoptée et mise en œuvre, des années 1970 à nos jours.

L'objet des trois textes d'introduction est dès lors double. Essayer de présenter l'arrière-plan historique de la loi sur le prix unique en établissant notamment quels

2. Le Comité d'histoire du ministère de la Culture a entrepris depuis sa création, en 1993, une campagne d'archives orales auprès d'anciens hauts fonctionnaires du ministère de la Culture ou des établissements publics sous tutelle. La finalité en est à la fois patrimoniale (conserver la trace de l'action menée et du rôle des responsables) et historique (constituer le matériau de la recherche future). Les entretiens, gravés sur compact-disques durables, font l'objet d'une convention de dépôt et d'utilisation entre le témoin interrogé et le comité et seront, à terme, déposés dans un centre d'archives publiques. La méthodologie de cette campagne s'inspire des travaux menés par Florence Descamps, maître de conférences à l'École pratique des hautes études.

3. Yves Surel est professeur des universités et enseigne à l'IEP de Grenoble. Il a soutenu une thèse de sciences politiques intitulée « L'État et le livre. Les politiques publiques du livre en France (1957-1995) » en 1996. Il a publié l'essentiel de ce travail en 1997 aux éditions de L'Harmattan sous le titre *L'Etat et le livre*. Olivier Rozenberg est docteur de l'Institut d'études politiques de Paris et chargé d'enseignement à l'université Paris-XIII. Emmanuel Pierrat est avocat au Barreau de Paris et écrivain. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur le droit de l'édition et la propriété intellectuelle, publiés aux Éditions du Cercle de la librairie.

événements et quelles évolutions principales ont pu précéder l'adoption du texte et en justifier l'existence aux yeux des acteurs de l'édition comme des acteurs politiques de l'époque. Reprendre ensuite les questions qui furent posées lors de cette journée d'étude aux personnes présentes pour montrer quelles zones d'ombre subsistaient après l'examen des archives et quels furent les principaux axes des débats dont la recension suit cette introduction. Pour aider à la compréhension des événements, le lecteur pourra également se reporter aux documents annexés en fin d'ouvrage et notamment à la chronologie précise établie par Olivier Rozenberg sur la base des études déjà disponibles et des archives consultées.

Enfin, nous souhaitons dédier cet ouvrage à Jérôme Lindon. Le rôle essentiel qu'il joua, notamment avec Jean Gattégno alors directeur du livre et de la lecture, en ce moment politique crucial pour le monde du livre et de l'édition, justifie, s'il en était besoin, cette dédicace. Les lettres qu'il adressa à François Mitterrand, à Jack Lang ou à Bernard Pingaud, et que nous reproduisons dans la troisième partie "Documents" de ce volume, en témoignent. En ce sens, cet ouvrage est à la fois une publication de référence pour les recherches et débats futurs, mais aussi un hommage à tous ceux qui, avec Jérôme Lindon, ont permis que l'on continue aujourd'hui encore à attacher au livre, dans tous les sens du terme, le prix qui lui est dû.

Olivier Corpet et Augustin Girard